



Compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2018

Etaient présents : Mesdames Bantanga, Dufour, Foucault, Guyot, Harmand, Rodet et Messieurs Babis, Berger, Bouchard, Muelle, Pelletier, Roy, Simon.

Absents : Mesdames Legrain-Garnaud et Nozha Mourjane et Messieurs Blond, Duplessis et Ether.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2017 :

13 voix pour

2. Organisation du temps scolaire sur 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019 :

Monsieur le Maire indique que «ce conseil municipal est extraordinaire dans la mesure où nous devons indiquer à l'Education Nationale avant le 31 janvier si nous revenons à la semaine scolaire de 4 jours lors de la rentrée du mois de septembre 2018.»

Mireille Harmand explique que «nous avons souhaité nous donner le temps de la réflexion avant de prendre la meilleure décision pour nos enfants. Nous avons consulté les parents d'élèves et une majorité d'entre eux préfèrent revenir à la semaine de 4 jours : 61,50 %. Le conseil d'école réuni le 25 janvier a aussi été dans ce sens. Ainsi, il n'y aura plus de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mais une journée entière d'accueil de loisirs le mercredi, ce qui ne génère pas forcément d'économies budgétaires. Le conseil municipal doit se prononcer.»

Vote : 13 voix pour le retour à la semaine de 4 jours.

3. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec le centre social de Magny-Cours :

Mireille Harmand explique que «le CEJ est signé entre les communes de Magny-Cours, Saint Parize le Châtel, Gimouille, Saincaize, Sermoise et Challuy et s'est terminé le 31 décembre 2017. Il prévoit le rattachement des enfants Challusiens au centre social de Magny-Cours pour les vacances scolaires. Nous avons toute l'année 2018 pour négocier les nouveaux termes de ce contrat qui sera rétroactif au 1^{er} janvier 2018. En attendant notre décision, les enfants continuent de fréquenter le centre social de Magny-Cours. Considérant que les parents des élèves de Challuy travaillent en majorité sur Nevers, nous étudions la possibilité que les enfants soient orientés vers les centres sociaux de Nevers pendant les vacances scolaires plutôt que vers Magny-Cours afin de faciliter les déplacements des parents. Avec ma collègue de Sermoise, j'ai participé tout à l'heure à une réunion avec l'association Médico qui gère les centres sociaux de Nevers mais je n'ai pas toutes les informations qui nous permettraient de prendre la meilleure décision. Nous devons les revoir fin mars et réfléchir aux coûts que cela engendrerait à la fois pour les parents et pour nos communes. Nous enverrons rapidement un questionnaire aux parents pour connaître leurs besoins et avons une réunion avec le centre social de Magny-Cours le 7 février prochain.»

Monsieur le Maire propose de reporter la décision de contracter avec Magny-Cours ou Nevers après le retour des questionnaires des parents et une fois les éléments de réflexion manquants connus.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

4. Rémunération des agents recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Challuy fait l'objet d'un recensement du 18 janvier au 17 février 2018. Il indique d'ailleurs que « l'un des trois agents recenseurs recrutés a démissionné et qu'il convient

d'en retrouver un autre à sa place. »

Il précise que « nous devons délibérer sur la rémunération qui sera attribuée à chaque agent recenseur, sachant que l'État nous alloue un budget de 2 772 euros, que nous avons la liberté de compléter ou non, et décider si nous rémunérons ou non l'agent coordonnateur et son adjoint. Avec ce montant de dotation, chaque agent recenseur recevra la somme de 2,93 euros par foyer recensé, soit l'équivalent approximatif de 650 euros nets. »

Après un débat au cours duquel l'unanimité des élus considèrent le montant alloué par l'État insuffisant par rapport au travail demandé, Monsieur le Maire propose que chaque agent recenseur soit rémunéré à hauteur de 3,50 euros par foyer recensé (au lieu de 2,93 euros). Ainsi, le coût pour la collectivité serait d'environ 540 €, somme supportable par notre budget. En ce qui concerne l'agent coordonnateur et son adjoint, il propose de les rémunérer en fonction des heures supplémentaires effectuées pour mener à bien cette mission. Monsieur le Maire rappelle que le recensement est primordial puisque les futures dotations de l'État seront calculées en fonction du nombre d'habitants recensés.

Vote : 13 voix pour.

5. Modification de l'éclairage public sur la commune :

Monsieur Pelletier explique que «l'éclairage public est éteint sur la commune de 23h30 à 4 heures du matin depuis une délibération du conseil municipal du 29 mai 2009. Ainsi, nous avons réalisé 40 % d'économies sur notre facture électrique. Pour autant, trois points lumineux ne sont pas éteints : rue des Argougneaux, Le Mou et Le Pont-Carreau. Ces trois points sont liés par la même horloge astronomique et il n'est pas possible de les séparer. Le conseil municipal avait décidé de ne pas éteindre l'éclairage public du Pont-Carreau du fait de la circulation automobile importante. Or, cet éclairage maintenu uniquement dans ces quartiers ne se justifie pas.»

Monsieur le Maire propose que l'ensemble de la commune soit éteint dans les mêmes conditions, sous réserve que cette modification effectuée par le Siceen n'engage pas de frais supplémentaires pour la commune.

Vote : 13 voix pour.

6. Délibération relative au transfert de la compétence facultative «soutien à l'événementiel en matière de manifestations sportives» à Nevers Agglomération :

Monsieur le Maire expose le fait que «Nevers Agglomération souhaite exercer cette compétence afin de soutenir des manifestations d'intérêt communautaire, c'est à dire qui ont un retentissement sur l'ensemble de nos treize communes. Par exemple le Masters de pétanque ou la Route de France féminine cet été.»

Il précise que Monsieur Babis siège à Nevers Agglomération à la commission «Sports» et participera aux décisions qui seront prises à ce titre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Vote : 13 voix pour.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle la tenue des réunions des différents quartiers de janvier à mars afin de donner la parole aux Challusiens avant de définir le budget municipal. Chaque foyer recevra une invitation dans sa boîte aux lettres.

Monsieur Pelletier informe que des cours d'informatique pour débutants seront enseignés à la Mairie par un Challusien bénévole, Monsieur Gribeck, à partir du 15 février prochain. Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire au secrétariat de la Mairie au 03.86.37.59.88.